

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

SUISSE. — ZURICH, 3 JUILLET.

OUVERTURE DE LA DIÈTE.

L'ouverture de la Diète a eu lieu avec les solennités d'usage, le 1er de ce mois. M. Hess, président de la Confédération, a prononcé le discours, après avoir tracé un tableau rapide de l'état des rapports des cantons entre eux.

« Nous avons obtenu ce que nous désirions avant tout, savoir une reconnaissance franche et loyale de notre indépendance et de notre liberté. Nous exigeons en outre une justice impartiale, qui a pour base le principe de la réciprocité. Chacun comprendra aisément que des prétentions contestées exigent souvent des investigations de toute espèce; mais nous nous déclarons satisfaits quand elles amènent une solution conforme au droit.

« Un peuple livré aux travaux paisibles de l'industrie, et secondant loyalement le commerce et l'industrie de ses voisins, devrait pouvoir toujours compter sur les égards du plus grand potentat de la terre. Une sage politique préviendra toute intervention dans les affaires d'une nation ainsi constituée, et commandera le respect pour ses droits; car le droit est le même pour les grands comme pour les petits états.

Dans les séances des 1er. et 2 juillet, la diète s'est occupée de l'affaire du Valais. Deux députations ont été nommées dans ce canton, l'une pour le Haut-Valais, l'autre pour le Bas-Valais. La question était de savoir si elles seraient admises simultanément. Le député de St-Gall a soutenu que les députations du Bas-Valais ne pouvaient être admises, attendu que la diète n'avait pas encore donné son assentiment à la nouvelle constitution que le canton s'était donnée.

ANGLETERRE. — Londres, le 5 juillet.

A la séance d'hier de la chambre des pairs, le bill relatif à la Jamaïque a passé à la troisième lecture. Avant le vote, le marquis de Normanby a exprimé le regret que les lords eussent rejeté la disposition que le gouvernement avait jugée nécessaire pour que la mesure produisît son effet, mais le gouvernement aura soin d'envoyer au gouverneur des instructions propres à concilier les opinions dans la chambre d'assemblée.

L'archevêque de Cantorbéry a proposé ses résolutions relatives à l'éducation nationale. S. G. condamne le projet de confondre les qualifications de tous ceux chargés de l'enseignement religieux, il y voit le triomphe de l'indifférentisme et du scepticisme. Il considère le mode de procéder par voie de résolution de la chambre des communes, au lieu de par voie de proposition de loi, comme une usurpation sur les fonctions délibératives de la chambre des pairs.

Le marquis de Landsdown a défendu longuement la mesure adoptée par le gouvernement, et a soutenu qu'on n'avait fait que suivre la marche ordinaire en matière de subsides. Il a terminé en demandant la question préalable qui a été rejetée par 229 voix contre 118. Majorité contre le ministère 111.

Toutes les motions ayant été successivement adoptées, il a été décidé qu'une adresse serait présentée à S. M. par la chambre toute entière.

Le tableau des revenus de l'état qui a été publié hier soir, présente une augmentation de ce trimestre sur celui correspondant de 1838, de 508,175 liv. st. Cette augmentation résulte des recettes des douanes, des accises et de toutes les branches de recettes à l'exception du timbre et de l'administration des postes.

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE. XVII.

(Suite.—V. nos Nos des 27, 28, 29, 30 et 31 mai, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11 juin. 1er, 2, 3 et 4 juillet.)

Jusqu'au bal de la souscription polonoise, Mme. de Marmancourt n'avait éprouvé pour Mme. Piard que l'antipathie ordinaire qu'inspirent toujours aux femmes d'une vertu équivoque celles dont la conduite est irréprochable. L'humiliation qu'elle subit pendant cette nuit mémorable métamorphosa ce sentiment vulgaire en une haine vivace, dans laquelle le conseiller d'état et Deslandes lui-même se trouvèrent enveloppés. Ces trois personnages, le mari, la femme et celui qui leur serait calomnieux de nommer l'amant, devinrent l'objet d'une rancune qui pour éclater n'attendait qu'une circonstance favorable.

En ce moment Théodosie se dit que l'heure était venue, et, sans pitié ni remords, elle s'empara du rôle que jouent dans les contes de Perrault les fées maléfiques, lorsqu'on ne les a pas invitées au baptême du prince nouveau-né. A l'aide du portrait d'Isaure, tombé en son pouvoir par une circonstance encore mystérieuse, elle sema la discorde pour récolter la vengeance.

« C'est une vieille histoire, dit-elle en regardant le substitut avec un traitre sourire; je puis vous la raconter devant Gustave, car il n'est pas jaloux. En ce temps-là, M. Piard se serait habillé en postillon de Lonjumeau, bijoutier pour en faire changer la monture; par une fantaisie que je ne cherchais pas à justifier (vous le savez, les caprices sont le privilège des femmes), je pris ce portrait, et, malgré les prières de M. Piard, je refusai de le lui rendre. A mon avis, la perte était petite pour lui, et tant qu'il s'est bien conduit envers moi, il n'a pas eu lieu d'en souffrir. Je sais même qu'il s'est tiré d'affaire devant sa femme, en supposant que le médaillon avait été perdu. Mais aujourd'hui, pour le ravoir, il donnerait, j'en suis sûr, six mois de ses appointements.

— On écrit de Birmingham, 5 juillet :

Hier soir, à dix heures, le maire a donné lecture de la loi contre les attroupements, et aussitôt on a fait évacuer le Bull-ring. Alors, les chartistes se rendirent en masse à Holloway-Haed. Ils étaient plus de mille. Le docteur Taylor et M. Douall les exhortèrent à ne pas recourir à la violence, mais leurs efforts furent inutiles, car la foule se porta au cimetière de l'église de Saint-Thomas pour démolir les palissades qui ont cinq pieds de long sur un mur à trois pieds de sol. M. Douall les harangua de nouveau et parvint à tempérer leur colère. A une heure un quart, le docteur Taylor et quelques-uns de ses amis, revinrent de Holloway-Haed, à l'hôtel du Lion Rouge; à peine était-il arrivé qu'il fut arrêté. Pendant la nuit et ce matin, on a fait 17 arrestations. Ce matin, neuf individus, y compris le docteur Taylor, ont été conduits sous escorte à Warwick, pour y être jugés aux prochaines assises. Six agents de police ont été transférés à l'hôpital. Ils sont grièvement blessés. Un individu a été saisi avec une batonnette et un autre avec une hache dont il avait frappé un agent de police à la tête. 100 liv. st. de récompense ont été promis à celui qui livrerait l'individu qui a poignardé un agent de police.

Ce matin, à 10 heures et demie, un attroupement nombreux s'était formé dans Holloway-Head. Les individus appartenant aux arts et métiers, qui ont prêté serment en qualité de constables spéciaux, il y a quelques semaines lors des événements, ont été invités à se rendre par sections dans différentes tavernes et à y demeurer jusqu'au moment où leur intervention serait réclamée. Les soldats sont toujours dans les rues adjacentes. L'effervescence des esprits est très grande; chacun se demande comment cela finira. On avait dit que l'inspecteur Martin était grièvement blessé; il n'a reçu qu'une légère blessure au-dessous de l'œil. La convention nationale est réunie en ce moment. On attend un renfort de troupes à quatre heures. L'agent de police qui a reçu un coup de poignard est mort.

Vendredi les chartistes de Birmingham se sont réunis de nouveau, malgré leur déconfiture de la veille. Ils ont adopté une motion du docteur Macdowall, portant que l'arrestation de leur collègue, M. Taylor, prouvait qu'il n'y aurait de liberté individuelle que lorsque le peuple contrôlerait la législation, qu'un acte inconstitutionnel et sanglant a été commis par une autorité inconstitutionnelle, sous le commandement d'un homme qui avait approuvé les actes de l'assemblée, et veut maintenant plonger le peuple dans la dégradation sociale et politique, que le peuple de Birmingham est le meilleur juge de ses propres forces et de ses ressources pour obtenir justice.

FRANCE. — Paris, le 8 Juillet.

La chambre des députés a ouvert aujourd'hui la discussion relative au projet de loi qui autorise un prêt de cinq millions à la compagnie du chemin de fer de Paris à Versailles, par la rive gauche de la Seine.

La chambre n'a prêté que peu d'attention à ces orateurs; son attitude semblait annoncer le rejet du projet de loi.

Les députés avaient à examiner aujourd'hui une proposition de MM. Muret de Bord et Jacques Lefebvre, tendant à ce que l'impôt sur le sucre de betterave fut porté de 15 à 25 francs par cent kilogrammes. Cette proposition a été rejetée à une forte majorité.

Le ministre des travaux publics est autorisé à résilier le traité passé avec la compagnie chargée d'exécuter le chemin de fer de Paris au Havre. Le cautionnement sera restitué à la compagnie. Telle est la décision rendue hier par la chambre, à la majorité de 212 voix contre 92. C'est le projet amendé par la commission.

L'instruction de l'affaire des 12 et 13 mai, pour ce qui concerne les 2 ou 300 inculpés qui sont renfermés à la Conciergerie, se poursuit sans relâche. Tous les jours, les magistrats instructeurs vont à cet effet à la prison.

En moins de 48 heures, moyennant l'agglomération de troupes de toutes armes qui encombrant Paris et les environs, une armée de cent mille hommes pourrait être rangée en bataille

dans la plaine Saint-Denis. Paris est occupé par 16 régiments et 27 régiments sont casernés à Vendôme, Melun, Versailles, Beauvais, Provins, Fontainebleau, St.-Germain, Compiègne, Rambouillet, Meaux, Orléans, Chartres, Rouen, Amiens et dans la banlieue de Paris.

Le Moniteur parisien donne quelques nouveaux détails sur le complot dont les autorités de Marseille auraient prévenu l'exécution. Voici ces détails :

« Dans la soirée du 19, le bateau à vapeur l'Etna a mis à la voile, emmenant en Afrique 500 hommes de la garnison. Le lendemain 30, le vaisseau à trois ponts le Diadème a jeté l'ancre en vue de la ville, pour prendre le reste du 22°. Ce double départ a fait naître dans quelques esprits pervers la pensée de tenter un coup de main sur la ville.

« Les soldats et les armes ayant été publiquement embarqués dans la matinée du lundi, des rassemblements considérables ont eu lieu dans les guinguettes du quartier appelé la Plaine, plateau élevé qui domine la ville. Là, un peintre en bâtiments, nommé Carpentras, républicain exalté, doué d'une certaine verve sauvage, a harangué les assistants pour les exciter à la révolte et au pillage.

« A une heure du matin, après une discussion tumultueuse de plus de quatre heures, cette multitude s'est dissipée sans avoir pu s'entendre; mais l'autorité était avertie, et le matin suivant Carpentras a été arrêté dans son lit. On a trouvé chez lui des papiers qui attestent un commencement d'exécution et où se trouvent, dit-on, des actes émanés d'un comité insurrectionnel établi à Marseille.

Hier matin, le cimetière du Père-Lachaise a été le théâtre d'un horrible événement. On procédait à l'exhumation d'un cadavre qu'on voulait transporter dans les terrains concédés à perpétuité. Trois fossoyeurs étant descendus dans la fosse, trouverent la bière dans laquelle reposait le mort, à moitié pourrie, et nageant dans une mare d'eau provenant sans doute de l'infiltration des eaux pluviales; deux d'entre eux cherchèrent à la soulever, mais au même moment elle se brisa entre leurs mains, et ils tombèrent asphyxiés. On n'est parvenu à sauver que le troisième fossoyeur, dont la vie a été aussi un instant compromise par l'exhalaison soudaine des miasmes putrides.

Un ouragan terrible a grondé cette nuit sur la capitale, des toitures ont été enlevées, des arbres énormes sur la route de Neuilly et sur les hauteurs de Passy ont été brisés comme de faibles roseaux. Quelques coups de tonnerre et une pluie de courte durée ont mis un terme à cette saturnale des éléments.

Depuis dix jours les prix des farines ont beaucoup augmenté à la halle de Paris. Déjà le cours de la taxe est assez élevé pour porter le prix du pain à 15 sous et demi pour le 15 juillet; c'est-à-dire un sou d'augmentation sur la précédente quinzaine.

Pendant les six premiers mois de 1839, les remboursements à la caisse d'épargne de Paris ont excédé les dépôts d'environ 300,000 fr. Ordinairement les dépôts excèdent les remboursements de 15 à 20 millions.

Mme. veuve Nourrit, qui était enceinte lors de la mort de son mari, vient d'accoucher de son 6° enfant.

Nous lisons dans le Courier anglais du 6 juillet :

Les commandants des flottes anglaise et française dans le Levant ont reçu ordre de croiser sur les côtes de Syrie, afin d'empêcher une collision entre les flottes turque et égyptienne. Si les deux parties s'étaient rencontrées avant l'arrivée des forces anglaises et françaises, celle qui aurait été victorieuse sera sommée de s'arrêter jusqu'à ce que les puissances européennes aient fait un arrangement entre elles.

Si l'y avait refus, les deux flottes prendront des mesures pour forcer d'acquiescer à leurs instructions.

De semblables instructions ont été envoyées à la station autrichienne, par le prince de Metternich.

Si ces deux flottes rencontraient la flotte russe, elles devront communiquer à l'amiral russe leurs instructions, et l'inviter à se joindre à elles. Si celui-ci ne le pouvait pas sans transgresser les

— Que ferais-je de ce portrait? dit Deslandes avec une froideur simulée. En ce moment tu es Cromwell, s'écria Blondeau d'un air de sagacité triomphante; mais je ne suis pas un enfant, et Théodosie encore moins. Ce que tu feras de ce portrait, séducteur que tu es? Tu le remettras à Mme. Piard, et si en retour tu ne me fais pas donner un diplôme de maître des requêtes, tu es indigne de la fortune qui t'ouvre les bras et des destinées qui t'attendent.

Ce que le prisonnier exprimait avec une burlesque emphase, ce qu'approuvait Mme. de Marmancourt par un sourire haineux, Deslandes se l'était déjà dit. — Il est sûr, avait-il pensé en serrant le portrait dans sa main, que maintenant je suis maître de la position, et cet avantage peut être regardé comme une compensation du risque que court mon argent.

Toutes ces folies, dit-il de ton adouci, me font oublier qu'il est tard et que je n'ai pas déjeuné; j'en vais tei de si bonnes choses, que sans façon j'ai envie d'en prendre ma part.

En s'asseyant à la table de son débiteur, un créancier abdicque par ce fait seul le droit d'être intraitable, car le moyen de manger le pain d'un homme et de lui demander après cela de l'argent! Blondeau s'empressa de satisfaire l'appétit du substitut pour pouvoir lui attacher ensuite la muselière de l'hospitalité; il prépara lui-même un couvert, coupa une énorme tranche de pâté qui plaça sur l'assiette du nouveau convive, et, lui versant à boire du vin de Bordeaux et du vin de Champagne dans deux verres à la fois, il s'assit en face de lui et recommença de déjeuner d'aussi bon appétit que s'il avait été à jeun. Mme. de Marmancourt, avertie par un signe de Gustave, se préla de bonne grâce à ce festin intéressé, et servit d'échanson aux deux amis, qui, à la seconde bouteille, parurent avoir mutuellement oublié qu'une question d'intérêt les avait divisés un instant.

—Vois-tu, mon cher Victor, dit Blondeau, qui en véritable viveur jouissait de la faculté de parler en mangant et de manger en parlant, la position est magnifiée, pour peu que tu saches en profiter. Moi qui te parle, si j'avais le quart de ton instruction et de tes talents, j'y voudrais être traité des requêtes dans un mois et conseiller-d'état avant deux ans. Cela vaudrait un peu mieux que de me ruiner le corps et l'âme dans des spéculations industrielles qui réussissent aujourd'hui et demain vous envoient en prison.

—La main sur la conscience interrompit le substitut en regardant son hôte en face, ce n'est pas le jeu qui t'a conduit ici?

—Le jeu! s'écria Blondeau d'un air offensé; parce que tu m'as vu hasarder quelques pièces de cent sous à la billote, tu t'es mis dans la tête que j'étais un joueur! C'est de polisson de Louis Reynard qui m'a trompé d'une manière indigne, avec ses achats de terrain. Si jamais je sors d'ici, je lui

conseille de se tenir bien enfermé chez lui. Ne parlons plus de cela, l'idée seule m'en exaspère. J'aime mieux arrêter mon imagination sur les succès qui t'attendent, et que je regarde presque comme les miens, car entre amis il semble que tout soit commun. Franchement, tu es en beau chemin, et tu dois être content.

—J'ai encore bien des obstacles à surmonter, répondit Deslandes d'un air pensif; d'avance on n'est jamais sûr du succès.

—Bah! dit Blondeau en faisant sauter au plafond le bouchon d'une bouteille de vin de Champagne, ou tu dissimules ou tu es trop modeste. En deux mots, voici ton affaire. Mme. Piard peut à peu près tout ce qu'elle veut; tu m'accordes cela, n'est-ce pas?

—Je ne pourrais le nier sans contredire la vérité.

—Toute la difficulté consiste donc à faire qu'elle veuille ce que tu veux toi-même. Or, avec le sortilège que tu as dans ta poche, ce n'est plus là qu'une bagatelle dont viendrait à bout le moindre écuyer.

—Tu parlerais autrement si tu connaissais Mme. Piard, reprit Deslandes en hochant la tête; ce n'est pas une femme dont la conquête soit si facile que tu parais le croire.

—Laisse donc; elle est comme toutes les autres, dit Blondeau d'un ton aussi résolu que s'il n'avait eu pour auditeurs que des hommes.

—Pas tout à fait, répliqua le substitut en souriant; c'est une femme à principes, une femme raisonnable, d'un caractère froid, toujours sur ses gardes, très-sévère, très-imposante, vertueuse en un mot.

—Et vous croyez tout cela? interrompit Mme. de Marmancourt, qui fixa sur le jeune magistrat un regard dont la moquerie approchait du mépris.

A cette question où perçait le dépit que l'éloge d'une honnête femme coûtait toujours aux filles d'Eve qui ont plus de beauté que de vertu, Deslandes éprouva un embarras involontaire; accéder au scepticisme impudent qu'affichait devant lui une des aimables pécheresses dont il est question lui paraissait une faiblesse à laquelle le savoir vivre lui-même ne pouvait servir d'excuse; d'un autre côté, il considérait la chambre où il se trouvait, les bouteilles dont la table était encombrée, la fumée du cigare de Blondeau et le cachemire de Mme. de Marmancourt familièrement suspendu à l'espagnole de la fenêtre; il fut forcé de reconnaître que le lieu et le moment seraient également mal choisis pour y hasarder le panegyrique de la morale. Au lieu de répondre sur-le-champ, il eut un instant d'hésitation dont Gustave profita pour prendre la parole.

—Théodosie a raison, dit-il d'une voix tranchante; y a-t-il du bon sens à prendre au sérieux toutes les simagrées de ces béguineuses que tu appelles des femmes à principes? Je ne te croyais pas si jeune. Est-il possible qu'avec ton esprit tu sois dupe d'un argot de convention destiné à relever le prix de la moindre faveur par l'apparence de la difficulté? Ces vertus-là, vois-tu

ordres de son gouvernement, les amiraux anglais et français devaient exécuter leurs ordres avec ou sans son consentement.

Le cabinet anglais envoie à petit bruit des renforts à sa flotte du Levant. C'est ainsi qu'une lettre de Cork (Irlande), nous apprend que le vaisseau de 84 canons le *Powervall*, commandé par le capitaine Napier, a dû partir de Cork pour Malte.

Le *Mouleur parisien* publie ce soir les lignes suivantes : Depuis longtemps on signale des tentatives de contrebande de munitions de guerre, pratiquées dans l'intérêt des partisans de don Carlos, sur les frontières d'Espagne. Dans la nuit du 22 au 23 juin dernier, la saisie d'un nombre considérable de fusils de calibre a été faite par la gendarmerie de Vic-Dessos, et le sieur Denjean-Taudis, un des agents les plus actifs du carlisme a été désigné comme le conducteur des hommes qui transportaient ces armes. M. le procureur du roi de l'arrondissement saisi de l'affaire

M. le général Magnan, rentré du service de Belgique, vient d'être désigné pour commander le département du Nord, en remplacement du général de Négrier, appelé au commandement de la 5^e brigade d'infanterie, nouvellement à Paris par l'arrivée des 59^e et 67^e de ligne.

A la fin de la séance d'hier de la cour des pairs, M. F. Barrot a fait remarquer que Longuet n'a été présenté comme chef de l'insurrection que par un seul témoin, tandis que d'autres l'ont vu peu auparavant travaillant paisiblement.

M^e Barbier demande que dans les faits avoués avec franchise par Noël Martin, la cour fasse la part des sentiments d'humanité qu'il a manifestés au milieu du combat.

M. Puybonnieux soutient que Marescal pris par un agent de police a été forcé de prendre un fusil pour éviter de mauvais traitements comme le prouve ceux que les autres lui ont fait endurer en prison où il a dû être séparé d'eux.

M^e Hadier Montjeau fait valoir la jeunesse de Pierné.

M^e Lafargue plaide pour Grégoire et le présente comme une des victimes et non comme un des auteurs de l'attentat du 15 mai.

L'audience est levée à 6 heures et renvoyée au lendemain.

Les débats ont continué aujourd'hui.

M^e Hemerdinger soutient que Walsh a, à la vérité, pris part à l'insurrection, mais qu'il n'est pas un homme capable de se mêler aux discordes civiles. Il fut entraîné par la force. La pureté de ses intentions ressort de tous ses aveux.

M^e Barre s'attache à faire disparaître le moindre doute sur l'innocence de Lebarzic qu'aucun témoin n'accuse.

M^e Crèry justifie Philippe sur le grief d'embauchage, il ne voit qu'une mauvaise plaisanterie dans le propos tenu à la fille Delille et nie toute participation de l'accusé à l'insurrection.

M^e Benoit montre Dugas comme complètement étranger aux sociétés secrètes. Ce n'est que le 1^{er} juin qu'il a été arrêté. Toutes les recherches dont il a été l'objet sont demeurées sans résultat. Le défenseur fait une rapide analyse des déclarations de l'accusé et ne les trouve point en harmonie avec les inculpations qui pèsent sur lui. Se dégageant de toutes les illusions de la défense, il déclare que s'il y a doute sur le fait de la présence de Dugas dans les rangs de la bande, il n'y a pas conviction, et quand on vient à examiner la déclaration de Walsh, le doute même n'est plus possible, car dans son interrogatoire, Walsh a dit qu'il n'avait point vu Dugas au milieu de cette bande. Il ne se peut donc qu'une condamnation interviene contre lui. Sans doute l'accusation lui objecte qu'il n'est pas resté le soir chez lui.

L'accusation articule contre lui des tentatives d'embauchage faites le lendemain; mais les témoins interrogés n'ont rien déclaré qui eût confirmé ces griefs. Le défenseur donne lecture de diverses dépositions attestant qu'il n'avait jamais tenu aucun propos qui manifestât la violence de ses opinions. D'ailleurs, il ne s'agit pas ici d'opinions; la cour n'est appelée à juger qu'un fait. M^e Benoit place sous sa protection un époux, un père de famille, un décoré de juillet.

La liste des défenseurs est épuisée. La parole est à M. le procureur-général; au moment où ce magistrat va prononcer sa réplique, MM. les pairs se lèvent et la séance est suspendue. M. le chancelier les invite à rentrer le plus promptement qu'ils pourront.

A la reprise de l'audience, un témoin qui avait déposé avoir vu Bernier parmi les insurgés, vient déclarer qu'hier il a rencontré un individu d'une ressemblance frappante avec Mialon. Le témoin ne s'est pas informé du nom ni de la demeure de cet individu. Du reste il reconnaît bien aujourd'hui Mialon pour l'avoir vu parmi les combattants.

Le défenseur de Mialon fait plusieurs observations sur les contradictions du témoin. Le sieur Bernier se retire.

M. le procureur-général dit qu'en prenant la parole, il n'a pas dessein de venir au secours de l'accusation et de discuter de

nouveau des faits bien constatés. Son devoir est de combattre certaines doctrines qui, sans tenir compte des faits, vont à légitimer des actes révoltants. L'accusation avait établi que le but des insurgés était moins politique qu'anti-social. Ce but était de renverser le gouvernement: les moyens ont été le pillage et le meurtre. L'attentat politique est le plus grave de tous; or, celui qui l'a prémédité, qui a dirigé tous les coups, ne saurait sans une amère dérision, se dire innocent de la mort de Drouineau et des meurtres commis à d'autres postes.

Voilà le véritable attentat, et c'est ce qu'il faut dire à ceux qui font si bon marché de l'intérêt général. En tout pays Fieschi et Alibaut sont des assassins. Barbès à Fieschi! Est-ce comme régicide? Les éloges donnés à Barbès par son jeune défenseur ont dû froisser l'âme et les sentiments de dignité des magistrats. Les crimes dont cet homme s'est rendu coupable, le caractère impur dont il s'est entouré en font un assassin. Sans lui vingt soldats n'auraient pas été tués, soixante autres n'auraient pas été mutilés. Des gardes nationaux courant à la défense des lois n'auraient pas été égorgés. La défense a dit qu'il avait la misère autour de lui, d'où la résolution de livrer la bataille. Le fait de cette misère fût-il vrai, serait-ce une excuse? Mais, d'ailleurs, est-ce du roman ou de l'histoire que prétend faire Barbès? Jamais à aucune époque on ne vit plus d'ateliers ouverts; jamais les classes laborieuses ne furent plus occupées. Rien d'étonnant, au reste, si au milieu de cette immense concurrence, de cette dévorante activité, il y a parfois stagnation.

M. le procureur-général soutient de nouveau que Barbès était le chef de la bande qui a attaqué le poste du Palais de Justice, qui a commandé le feu. Il représente Martin-Bernard comme le recruteur de la société des saisons. Il déclare en ce qui concerne Lebarzic, qu'il s'en rapporte à la sagesse de la cour.

A l'égard de Barbès et de Mialon, coupables, le premier, d'homicide volontaire sur Drouineau, le deuxième idem sur Jonas, il conclut à l'application des art. 295, 996, 298, 505, 57; à l'égard des autres coupables d'attentats, il requiert l'application des art. 87, 88, 89, 90 du code pénal, et s'en remet pour eux à la haute prudence de la cour.

M^e Dupont réplique pour Barbès.

On peut prévoir que le procès de la cour des pairs sera jugé dans deux ou trois jours. La cour de justice extraordinaire prendra des vacances pendant les fêtes de juillet, et une nouvelle catégorie d'accusés sera traduite au mois d'août devant la cour des pairs.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, le 7^{er} juillet.

Les électeurs de Madrid ont adopté plusieurs candidatures très-exaltées, notamment Arguelles, Lopez, Mendizabal, Cantero, Calatrava, Cabellero, etc.

Les carlistes sont entrés par surprise dans Calahorra.

Les généraux Seoane, Lopez et Borso se disposent à partir pour la Catalogne.

M. le duc de Fezensac part ce soir. M. Périer remplira les fonctions de chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de M. Drouin.

Les dernières lettres de Madrid, datées du 30 juin, nous communiquent le projet d'arrangement que l'Autriche paraît avoir arrêté pour la pacification de l'Espagne, projet qui serait mis en délibération dans le congrès européen. Ce projet aurait été communiqué à M. Zea Bermúdez: 1^o Mariage d'Isabelle II avec le fils aîné de don Carlos. Un conseil suprême de cinq membres (espèce de régence) serait consulté de rigueur sur tous les actes du pouvoir exécutif jusqu'au jour de la célébration définitive de ce mariage; 2^o Amnistie politique générale; 3^o l'Estatuto real serait rétabli, mais tel qu'il était basé au mois d'avril 1854; 4^o Des conseils généraux des départements ou provinces seront créés, lesquels conseils éliront parmi leurs membres les procuradores aux Cortès.

Toutes les fois que la couronne convoquera les Cortès, chaque province enverra trois députés. Ces conseils généraux seront renouvelés tous les cinq ans. Leurs présidents seront nommés par le roi sur une liste triple présentée par le conseil. 5^o Les conseils municipaux seront réinstallés comme au mois d'avril 1854, en attendant la nouvelle loi que la couronne proposera immédiatement aux Cortès. 6^o Don Carlos et la reine Christine jouiraient pendant leur vie d'une pension convenable pour voyager à l'étranger. (Mémorial bordelais, du 6 juillet.)

On écrit de Madrid, à la date du 1^{er} juillet : On parle du projet qu'aurait le général Espartero d'attaquer bientôt le fameux château de Guevara, dans la plaine d'Alava et d'occuper tout le pays. Cette expédition aurait pour but d'enlever aux carlistes leur dépôt général d'approvisionnement et de vivres.

Le général O'Donnell risque sa réputation sur le terrain dangereux de l'Aragon. Là, des hommes d'élite sont déjà venus

s'user et se rincer moralement. Il est à craindre qu'O'Donnell n'ait le même sort que Van Haelen et Oran.

Une remarque curieuse à faire, c'est que nos généraux renouvellent la stratégie des chefs maures. Maintenant les armées des deux partis s'enferment dans les châteaux forts et attendent l'attaque au lieu de marcher à l'ennemi. Il ne faut pas oublier que la guerre des Maures dura 5 siècles!

BELGIQUE. — Bruxelles, le 9 juillet.

Jean-François Lisse avait été accusé de deux chefs : 1^o d'incendie, 2^o d'avoir au moyen de cet incendie, fait périr volontairement les personnes qui habitaient la maison incendiée. Sur le premier chef, le jury a porté un verdict de culpabilité, mais il a acquitté l'accusé sur le second chef.

Par arrêté du 9 juillet courant, la peine de mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, avec exposition. La déclaration du jury sur le second chef d'accusation a dû naturellement influencer sur la commutation de la peine; et nous avons lieu de croire que c'est uniquement par cette considération qu'elle a été accordée.

Bruxelles, le 9 juillet. — (5 heures). — Les cours sont extrêmement lourds et les transactions pour les valeurs négociées sont très minimes.

Fonds de l'Etat : Bote active 2 1/2 p. c. 55 3/4, 5 p. 101 1/4, 4 p. c. 91 7/8 p., 5 p. c. 70 7/8 p. Société Générale titres en nom B. 768 P., c. 110 c. 100 p. Société Générale titres au porteur 1037 50, 105 7/4 et A. 1858 75 (105 7/8) et P., Banque de Belgique 745 (74 1/2) P., Canal de la Sambre à l'Oise 900 (90) P.

Lactif espagnol est tenu assez ferme malgré la baisse de Paris, on le cote 18 5/8 A., et il donne lieu à plus d'affaires que les jours précédents. Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardois 18 1/2 9/16 au comptant.

LIÈGE, LE 10 JUILLET.

ANALYSE DE L'EXPOSÉ DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

(Fin.)

TRAVAUX PUBLICS. — Routes. — Les routes de l'état et particulièrement celles de la province, ont toujours été maintenues en état de viabilité, bien que, depuis l'arrière-saison de 1858, le temps ait été généralement très-favorable, et que notamment les différents dégâts qui ont eu lieu pendant l'hiver, aient dû occasionner de fortes dégradations.

L'entretien des routes provinciales fait l'objet d'un bail de trois ans, qui n'expire qu'au 30 avril 1861.

Le montant total du produit des barrières desdites routes pour les douze mois, commençant au 1^{er} janvier dernier et finissant au 31 décembre 1859, est de 14,760 frs.

L'entretien ordinaire de ces routes, d'après les baux existants, revient à 6,466 frs. 66 c.

La recette excède donc la dépense de 8,295 frs. 54 c.

Plusieurs routes nouvelles sont à la veille d'être construites. On s'occupe aussi de l'amélioration ou de la rectification d'un grand nombre d'autres. L'exposé de la province passe successivement en revue chacun de ces projets et indique à quel point les travaux sont parvenus. Cette énumération ne remplit pas moins de 20 pages, et envahirait dans le journal au-delà de la place que nous pouvons accorder à cet objet; nous nous bornerons à mentionner les routes qui offrent le plus d'intérêt.

1^o Route de Liège à Maestricht. Il a été décidé que cette route serait construite sur la rive droite de la Meuse, le génie militaire s'étant opposé à l'établissement d'un pont à Visé. La province interviendra pour 140,000 francs dans les dépenses de cette route; elle n'a subordonné l'obtention de ces fonds à aucune condition; cependant le ministre des travaux publics a, sur la demande qui lui en a été faite, pris l'engagement de faire examiner la route d'Uppey, et de proposer le placement d'un bac au passage de la Meuse à Wandre. — L'adjudication des travaux de cette route, sur la partie qui s'étend de Dupille à Visé, sera faite dans le courant de l'été.

2^o Route de Huy vers Stavelot. Le député in a proposé au gouvernement que la direction de cette route aurait lieu par le Hoyoux, et qu'elle serait construite aux frais de l'Etat. La dépense totale se monte à 470,000 fr. Les souscriptions s'élèvent à 142,275 fr. La province fournirait un subsidie de 120,000 fr.

3^o Route de Verrières à Francorchamps. Deux directions se présentent pour cette route, l'une par le village du Sart, l'autre par Jalhay. Aucune décision n'a encore été prise les deux directions n'ayant pas encore été étudiées, ce qu'il importe de faire préalablement.

4^o Achèvement de la route de Bieret à Hannut. Un tiers de cette route est achevé, la dépense des travaux restant à faire s'élève à 450,000 fr. Ils sont incessamment mis en adjudication.

5^o Route de Huy vers Tirlemont par Hannut. Elle est achevée jusqu'à Hannut. L'autre partie est en construction. Les dépenses de la partie de cette route située dans la province de Liège s'élèvent à près de 900,000 fr. La province intervient dans cette somme pour 358,624 frs.

6^o Routes d'Aywaille à Bistogne, d'Aubel à la Minerie, et celle de Battice à Neuf. Elles sont achevées. La première a coûté 200,000 fr., la seconde a été construite par voie de concession de péages, la troisième l'a été aux frais du trésor public, la province ayant fourni 10,000 fr.

7^o Route d'Aywaille à Thuin et de Namur à Hasselt. Elles sont l'une et l'autre en exécution aux frais de l'Etat.

8^o Route de Rocour à An; point sur l'Ourthe à Esneux; un embranchement au Dierain-Patay; route de Dilsam à la forêt de Hertogenwald; route de Vinahout à Warémme; route de Wavre à Hannut; route de la vallée de la Meuse à Engis vers Jenneffe. Tous ces travaux sont à l'étude.

9^o Route d'Aywaille à Marche; celle de Herve au Trouz; celle d'Aubel à Wiltens; celle de Petit-Rechain à Soumagne sont achevées.

10^o Amélioration de la route de Liège vers Aix-la-Chapelle, aux abords de la Chartreuse. D'après ce projet, on construirait un embranchement qui partirait de la Bonne-Femme et rejoindrait l'ancienne route au-delà de la Chartreuse, en laissant ce fort à la droite. — Mais il ne paraît pas qu'il sera de sitôt encore donné suite à ce projet, la ville ayant refusé d'intervenir dans la dépense et le gouvernement n'étant pas satisfait de l'offre de la province, d'intervenir pour un quart dans les frais.

écharpe et de son front pâle qu'il pouvait entrevoir dans la glace de la cheminée.

Ayant ainsi préparé ses succès oratoires par la mélancolie de sa pose, la gravité de son sourire et la souffrante langueur de ses regards, il ne perdit pas de temps à chercher un autre exorde dès qu'il se vit enfin seul avec sa protectrice. L'irritation nerveuse résultant de sa blessure, l'excellent déjeuner qu'il venait de faire, sa détermination bien arrêtée d'arriver à un dénouement, les maximes incendiaires professées par Blondeau en fait de galanterie, toutes ces causes diverses et en apparence contradictoires lui inspirèrent une hardiesse inaccoutumée, et dont la veille encore il ne se serait pas cru capable.

— Madame, dit-il d'un air modeste, mais assuré, en montrant l'écharpe de soie noire qui lui soutenait le bras, autrefois les belles châtelaines ne désignaient pas de prodigier leurs soins aux chevaliers blessés pour elles; si je vous rappelle cet exemple, ce n'est pas que j'aie la présomption de croire qu'il puisse se renouveler en ma faveur; mais enfin, fidèle et dévoué comme on l'était jadis, n'obtiendrait-il pour prix du respectueux attachement que je vous ai voué qu'une disgrâce dont vous même aujourd'hui devez reconnaître l'injustice?

Deslandes parlait de la sorte, debout près de la cheminée, sur l'angle de laquelle il appuyait le coude, pour donner à son maintien le poétique abandon qui caractérise tous les héros de roman dans les vignettes anglaises. Assise en face de lui, Mme. Piard l'écoutait d'un air impassible, en faisant sautiller son longnon devant les yeux de la levrette, dont le museau pointu suivait avec une avidité toujours vaine les soubresauts capricieux du petit cercle d'écaïlle. Isaure, qui semblait s'intéresser à ce jeu beaucoup plus qu'aux tendres paroles de son interlocuteur, l'interrompit cependant lorsque celui-ci se fit tu de l'air d'un homme qui attend une réponse : — Je savais déjà que vous vous étiez battu, dit-elle d'un ton léger; mon père m'a raconté votre duel; vous avez eu, je crois, une ongle un peu endommagée?

Ce rabaissement ironique d'une affaire que le substitut trouvait fort grave, et qu'il regardait même comme son plus beau fait d'armes, lui fit monter aux joues une de ces chaudes rougeurs ou fleurit la colère. — Madame, répondit-il en essayant de se contenir, il est malheureux pour moi que je n'aie pas été atteint au cœur, au lieu de l'être au bras. Vous auriez peut-être épargné au mort les plaisanteries que vous inspire le blessé.

— Ah! de grâce! dit Isaure qui recommanda à faire danser son longnon, n'ouvrez pas la tombe à propos d'un doigt écorché; vous savez que j'ai fort peu de goût pour les conversations funèbres. Parlez d'autres choses. Mon père retourne à D... dans deux ou trois jours; ferez-vous ce voyage avec lui?

— Non, madame, s'écria Deslandes en se révoltant de nouveau contre ce

bien, je me chargerais d'en dévoiler une par semaine, et je suis sûr que le plus souvent je me reposerais avant le septième jour.

Blondeau continua quelque temps de moissonner à pleine faux le champ de la vertu féminine, traitant d'ivraie les tiges de pur froment, et de chardons les bluetts innocents. Quand il eut tout coupé, tout abattu, tout flétri, tout foulé aux pieds, il se versa à boire.

— Remplissez vos verres, dit-il, je porte un toast anticipé, mais qui, je l'espère, sera réalisé avant peu. À la santé de notre ami Victor, ici présent, maîtres des requêtes par la grâce de M. Piard, ex-femme vertueuse, prude démissionnaire, dévote réformée, élevée elle-même par contre-coup au rang de femme aimable!

Théodose, qui avait écouté avec une faveur marquée la folle diatribe du prisonnier, accueillit ce toast impertinent par un éclat de rire qui ne l'était pas moins. En dépit du mécontentement que lui causait la profanation ironique à laquelle il voyait soumis l'objet de ses ambitieuses amours, le substitut flatté en secret de la perspective que lui présentait son ami, finit par sourire, et vida son verre à son tour.

— Allons, dit-il, accepte ton vin, quoiqu'il eût pu être formulé d'une manière plus convenable. À ma santé donc, mais à celle de madame d'abord et la tienne. Aussi, pour ce qui me concerne, je souhaite que toutes les prophéties se réalisent; et toi, puisse-tu bientôt voir tes affaires en meilleur état et sortir de ce lieu qui, quoique le temps s'y passe fort bien, n'en est pas moins une prison.

Blondeau se pencha sur la table, et regardant son hôte avec une tendresse ou le vin était pour une moitié et l'intérêt pour une autre :

— Mon bon Victor, lui dit-il d'une voix douce, si tu voulais seulement ajouter un millier d'écus à l'argent qu'a déjà fait passer de terre cette pauvre Théodose, dès demain je pourrais être libre.

— Te moques-tu de moi? répondit Deslandes en se levant par un mouvement brusque; si madame n'a qu'à frapper du pied pour que l'argent sorte de terre, je ne suis pas doué du même privilège. Sais-tu ce qu'il me reste, grâce à toi, de vingt mille francs que j'avais en arrivant à Paris? quatre cents francs à peine! Je vais être obligé de recourir à la bourse de M. de Loiselay.

— Tu trouves à emprunter de l'argent, et tu oses te plaindre! s'écria Gustave en croisant les bras d'un air indigné.

Au lieu de s'engager dans une discussion où le débiteur eût probablement remporté l'avantage, grâce aux études spéciales qu'il consacrait depuis longtemps à la matière controversée, le débonnaire créancier tira sa montre?

— Quatre heures passées, dit-il d'un air surpris; j'ai des visites à faire, il faut que je vous quitte.

— L'espère que tu reviendras me voir, reprit le prisonnier d'une voix ca-

line; tu sais qu'ici ton couvert est toujours mis.

— Merci, répondit Deslandes; si tu étais raisonnable, tu donnerais de moins bons déjeuners, et tu t'occuperais davantage de tes dettes.

— Propos d'homme qui sort de table, dit Blondeau en riant; à jeun tu ne me reprocherais pas mon déjeuner.

Le substitut se laissa serrer la main par son ami, salua poliment Mme. de Marmancourt, et sortit.

Ce diable de Blondeau a le talent de rire de tout, se dit-il lorsqu'il fut hors de la prison, et sa bonne humeur imperturbable est contagieuse. J'étais furieux en venant ici, et me voilà presque consolé de la perte assez grave cependant à laquelle je suis exposé. Après tout, n'ai-je pas raison? Dans ma position une plaie d'argent n'est pas mortelle, et si je réussis d'un autre côté le malheur sera plus que réparé.

Honnête garçon! disait Gustave au même instant, cœur de l'âge d'or, ingénuité patriarcale! Je suis sûr que si j'avais insisté, il m'aurait apporté avant ce soir les quatre cents francs qui lui restent; mais c'eût été abuser de son amitié. C'est égal, j'y ai mis une délicatesse qu'à ma place bien d'autres n'auraient pas eue.

Pourvu qu'il révoque de fond en comble le ménage de cette bégueule et de ce gros impertinent de Jules! répondit Mme. de Marmancourt qui en se rappelant la bénignité du substitut, craignit d'avoir confié la vengeance qu'elle méditait depuis quelques jours à des mains trop inhabiles pour l'exécuter convenablement.

En sortant de la prison de la rue de Clichy, Deslandes, déterminé à prendre possession d'une victoire qu'il croyait infaillible, se fit conduire chez Mme. Piard.

Il n'était pas encore cinq heures; selon son habitude, la femme politique était dans son salon où se trouvaient plusieurs hommes, entre autres le vieux colonel polonais dont nous avons déjà parlé. À la vue du substitut qui s'était permis de forcer la consigne maintenue à son égard, Isaure fronça le sourcil et pinça involontairement l'oreille d'une jolie levrette à pelage fauve, dont le museau venait de s'appuyer sur ses genoux. À part le grognement plaintif poussé par l'innocent animal, ce mouvement presque imperceptible n'eut aucune suite, et personne n'y fit attention. Mme. Piard, représentant son calme habituel, accueillit son ancien protégé d'un air froid et poli, dans lequel celui-ci pouvait lire également la dissimulation qu'impose à un cœur tendre la présence de témoins importuns ou la réserve d'une femme offensée qui attend sans la provoquer la justification du coupable qu'elle aime. Tant que durèrent les visites qui avaient précédé la sienne, et dont il trouva la longueur interminable, le substitut ne prit à la conversation que la part laconique, incohérente et enjolivée de distractions ou triomphant d'ordinaire les hommes passionnés. Pendant ce temps, ses efforts pour plaire appartirent au domaine de la pantomime plus qu'à celui de l'éloquence. Il chercha principalement à tirer bon parti de son bras en

11^e Elargissement de la rue sous la Petite-Tour à Liège. Un projet complet pour l'élargissement de cette rue est soumis en ce moment à la sanction royale.

12 Amélioration des routes de Liège vers Tongres et de Liège vers Bruxelles. Divers projets ont été présentés. Celui qui introduit les changements les plus considérables est celui d'après lequel on construirait une route, partant du quai de la Sauvenière et qui rencontrerait successivement la chaussée de St-Laurent; la route de Liège à Bierset, au haut de la montagne de Glan; la route de Bruxelles à Liège, près de la station du chemin de fer; et enfin la route de Liège à Tongres, près de Rocour.

Les divers projets sont encore à l'étude. Rivières. — La députation annonce que les travaux à exécuter sur les rivières: la Meuse, l'embève et la Vesdre, n'ont été mis en adjudication. La Société liégeoise de bateaux à vapeur, n'ayant pas encore commencé le curage et le draguage de la rivière, ainsi qu'elle s'y était engagée, ne pourra cette année, jouir du subsidé, et de l'exemption du droit de navigation qui ne lui avaient été accordés qu'à cette condition.

Le projet de dérivation de la Meuse au tournant St Jacques, à Liège, est en ce moment soumis à l'approbation du gouvernement, lequel a fait savoir qu'il mettrait une somme de 200,000 fr. à la disposition de la province pour l'exécution de cet important travail.

Tous les membres de la députation permanente ont signé cet exposé. M. le gouverneur s'en est abstenu comme ne partageant pas toutes les opinions qui s'y trouvent énoncées.

Hier a eu lieu au Grand-Foyer de la salle de spectacle, le dîner offert à M. le gouverneur par les membres du conseil provincial. L'harmonie de la ville y a exécuté plusieurs jolis morceaux; plusieurs toasts ont été portés; la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

M. le comte de Seckendorf, chargé d'affaires de Prusse près de notre cour, est arrivé hier dans la soirée à Bruxelles, il est descendu à l'hôtel de Belle-Vue. M. de Seckendorf va reprendre ses fonctions, et sa présence fera certainement cesser les bruits répandus sur les intentions du cabinet qu'il représente, à l'égard des points d'exécution du traité de paix qui ont fait naître des difficultés. La Prusse, comme toutes les autres puissances signataires, veut la paix, elle ne se prétera donc pas à des mesures qui pourraient retarder et peut-être compromettre le résultat des travaux laborieux de la conférence.

— Lady Morgan est arrivée en Belgique.

— Le *Moniteur* publie ce matin le programme des examens pour l'admission à l'école spéciale du génie civil en qualité d'élève ingénieur ou élève conducteur des ponts et chaussées, qui s'ouvrira à Bruxelles le 1^{er} octobre prochain.

— On écrit de Gand, 8 juillet:

— Des deux chevaux mis en loterie par la Société des courses, l'un, *Pollux*, est échu au tirage d'hier à M. Alexandre, de Liège; l'autre, *Miss Arietti*, au roi Léopold. *Pollux* sort du haras de M. Roelands, à Aelre.

La contestation qui a occupé l'année dernière nos tribunaux sur la quotité du droit à percevoir pour les rapports faits dans une société anonyme ou en commandite par actions, vient d'être soulevée en France. Le tribunal de première instance de Valenciennes, qui en a été saisi, s'est prononcé pour l'administration qui soutient la cause, comme elle soutenait ici, qu'il y a lieu de percevoir le droit proportionnel de 5 p. c., considérant ces apports comme une vente réelle. Il va sans dire qu'appel a été interjeté de ce jugement. (Indép.)

Par disposition ministérielle du 21 juin, le major Berents (J.), commandant de place de 2^e classe, à Venloo, est désigné pour remplir les mêmes fonctions à Hasselt, en remplacement du lieutenant-colonel Louis (H.-A.), désigné pour prendre le commandement la place de Courtrai.

— Par arrêté ministériel du 22 juin, à dater du 1^{er} juillet prochain, le lieutenant des sapeurs-mineurs Deseure est adjoind au commandant de l'école spéciale de génie, pour concourir sous ses ordres à tout ce qu'exigera le bien du service.

— Il cessera à cette époque, ses fonctions comme attaché à l'état-major du génie, pour le service de la place de Liège.

L'attention de tous les hommes politiques est portée vers l'Orient. Les événements qui s'y préparent et qui ont peut-être déjà commencés, sont entourés de contradictions flagrantes ne permettant pas de discerner le véritable état des choses. Voici, d'après la *Gazette de Cologne*, un nouvel incident qui, s'il est vrai, s'il venait à se réaliser, renverserait toutes les hypothèses fondées sur l'influence de Mahmoud:

« Constantinople, 20 juin. » Le sultan est de nouveau souffrant; dans une consultation de médecins, qui a eu lieu le 14, il a été reconnu que sa maladie était réellement une hydropisie de poitrine, laquelle cependant ne paraissait pas être arrivée au point d'exclure entièrement la possibilité d'une guérison.

« Suivant les nouvelles les plus récentes, la flotte turque est encore à l'ancre dans les Dardanelles, où il arrive continuellement, de toutes les parties de la Turquie d'Europe, de nouvelles troupes que l'on embarque.

paroles, qui lui parurent contenir implicitement un congé positif; non, dans le commencement, peut-être, j'aurais pu vous obéir et me résigner à ne plus vous voir; mais en ce moment, malgré la rigueur avec laquelle vous me traitez, le charme qui m'attache à ces lieux est trop puissant pour qu'il me soit possible de le rompre.

— En ce cas, c'est à moi de le faire, interrompit Isaura d'un air froid; pour cela deux mots me suffiront. A vos yeux, monsieur, mon salon n'est que l'anti-chambre du conseil d'état... Ne m'interrompez pas. J'ai le malheur de connaître le cœur humain, et les phrases les plus éloquentes m'en imposent fort peu... Je vous le répète, c'est au conseil d'état et non chez moi, que réside le charme qui vous retient à Paris. Ce charme est trompeur; permettez-moi de vous le dire; au lieu de vous mener, comme vous l'espérez, aux honneurs et à la fortune, il vous conduit droit à un écueil où bien d'autres ont échoué avant vous; que leur naufrage vous profite s'il est possible. Croyez-moi, n'attendez pas pour retourner à D... qu'on vous y rappelle, où qu'une révoocation vous prive du fruit de vos travaux passés. Soyez sûr que mon conseil est bon, poursuivit Isaura avec un sourire équivoque; c'est à l'ami de mon père que je le donne et non à celui de Mme. de Marnancourt.

Ce dernier mot ranima toutes les espérances du substitut. Ne pouvant croire à l'indifférence absolue de Mme. Piard, il attribua le caractère acerbe de sa conduite et de sa parole à l'un de ces sentiments rancuneux qui supposent une affection préexistente et finissent d'ordinaire par tourner au profit de celui qui en est l'objet.

— Tout cela est de la jalousie et rien de plus, se dit-il en glissant le coude sur la cheminée de manière à se pencher élégamment vers Mme. Piard; je ne la trouverai jamais dans une meilleure disposition; de mon côté je me sens en verve, ainsi donc trapons le grand coup.

— Madame, dit-il à demi voix en attachant sur les yeux d'Isaura un long et tendre regard, ce n'est pas un conseil qu'il faut me donner, c'est un ordre, car je vous appartiens. Si vous me commandez de partir, je partirai mais à une condition, c'est que vous me permettiez d'emporter dans mon exil un souvenir, un gage qui m'aide à le supporter.

Malgré sa rigidité habituelle, Isaura n'avait pas entièrement dépeillé cette coquetterie féminine qui prête souvent une oreille complaisante aux gémissements d'un amant malheureux. Plaine de confiance en elle-même et sûre d'avoir arraché de son esprit les moindres germes de l'espèce de sympathie que le jeune provincial lui avait d'abord inspirée, elle crut pouvoir sans inconvénient se livrer au petit plaisir de mirer un instant son amour-propre dans le courant de la passion qui coulait à ses pieds. Au lieu de paraître offensée de la hardiesse du substitut, elle sourit d'un air assez provoquant:

« Des frontières de la Serbie, 25 juin. » Une estafette en destination de Vienne, partie de Constantinople dans la soirée du 20 juin, vient d'arriver à la quarantaine de Semlin. J'apprends de source certaine qu'elle y porte la nouvelle que l'état de la santé du sultan a été déclaré tout-à-fait désespéré, et qu'il lui reste tout au plus trois semaines à vivre.

On lit dans *l'Eclair* de Namur du 8 juillet: Cette nuit une grande partie des bâtiments de la belle abbaye de St-Gérard a été la proie des flammes. Sans l'activité et le dévouement de plusieurs ardoisiers et des habitants, le village entier eût éprouvé le même sort. On croit que la cause de ce sinistre est due à l'imprudence d'un artificier campagnard. Ces bâtiments étaient assurés.

— On raconte diversement les circonstances du vol commis sur un convoi du chemin de fer:

Un Anglais s'embarqua à Londres pour Ostende il y a peu de jours. A bord du même paquebot se trouvait un de ses compatriotes accompagné d'une femme dont la moralité semblait un peu suspecte. D'Ostende, le couple en question veut se rendre à Bruxelles, et prenant le chemin de fer hier matin, il a le soin de se placer dans le même char-à-bancs que l'Anglais. Arrivé à Gand, celui-ci s'aperçoit que sa poche, où était un portefeuille contenant des valeurs, vient d'être coupée, et que son compatriote a disparu. Il se récrie aussitôt et signale la femme qui était demeurée dans la voiture. De suite on plaga près d'elle un garde-convoi chargé de la faire fouiller en arrivant; à Bruxelles, on s'assure de sa personne, mais on ne trouve rien sur elle. Dans la journée (dimanche), des perquisitions opérées dans la station de Gand, ont fait découvrir, sur un chariot chargé de bois, deux lettres de change tirées par un M. Rich, de Londres, et l'on trouva sous le même chariot un portefeuille contenant un passeport et un billet de banque. Le tout est entre les mains du receveur de la station, qui attend que l'Anglais volé se représente. Quant au filou, on comprend qu'il a disparu.

Le conseil d'administration de la Société d'Horticulture vient d'adresser la lettre suivante au conseil provincial:

Messieurs, il y a quelques années, Liège ne possédait pas de Société d'Horticulture, comptait peu de jardiniers et encore moins d'amateurs. Cependant en 1850, quelques personnes voulant propager le goût de la culture des fleurs et contrariées de se voir devancer par plusieurs villes du royaume, se réunirent pour faire la première exposition publique: 500 plantes furent exposées. Depuis lors, la Société n'a cessé d'être en progrès et beaucoup de personnes voyant les expositions ornées de plantes si remarquables par la beauté, la richesse, la variété et le coloris de leurs fleurs, ont pris goût à la culture. De leur côté les horticulteurs reconnaissant que leurs produits s'échangeaient avec plus de facilité, ont fait les plus grands efforts pour répondre à ce goût naissant et satisfaire aux nombreuses demandes qui leur étaient adressées de toutes parts. De là, est venu cet amour aujourd'hui si répandu de la culture des fleurs, amour toujours progressif et qui rend la majeure partie du continent tributaire des produits de la Belgique, à tel point que cette année, Anvers a vu sortir de son port des vaisseaux uniquement chargés de plantes, pour une valeur de plus d'un million.

La Société, stimulée par le bien qu'elle pouvait produire et encouragée par le faible subsidé qu'elle reçoit de la régence de Liège, a ouvert des concours pour les fruits et les légumes; elle dérogeait cependant à son règlement, mais elle répondait au but de son institution, elle voulait faire le bien. Cet essai réussit, beaucoup de produits furent exposés, et la Société eut la satisfaction de couronner plusieurs beaux fruits et légumes nouvellement introduits dont les propriétaires distribuèrent à ceux qui leur en firent la demande, soit des greffes, soit des graines.

Messieurs, la Société a compris qu'elle pouvait avoir une plus haute mission: elle ne désire pas seulement propager le goût des fleurs, mais elle veut aussi exciter une noble émulation pour l'amélioration de la culture des fruits, des légumes, des céréales et l'introduction de nouveaux instruments aratoires: elle n'aspire qu'à être à même de stimuler le zèle des cultivateurs en récompensant leurs utiles travaux, leurs essais souvent coûteux, soit par des médailles, soit par des prix pécuniaires, soit par le don d'un instrument aratoire dont l'utilité serait constatée: une partie de ces concours serait ouverte à tous les cultivateurs de la province sans distinction.

Mais, Messieurs, pour obtenir ce but si louable et si désirable, la Société ne possède que ses annates qui sont de six francs par membre et le subsidé de deux cents francs que le conseil communal lui accorde.

C'est donc à vous, Messieurs, comme représentants de la province, que nous nous adressons pour réclamer une protection plus efficace: c'est de vous que nous sollicitons en toute confiance un subsidé de 1200 francs qui serait employé pour les concours de fruits, légumes, céréales, arbres et instruments aratoires, en vous laissant le pouvoir de déléguer quelques-uns de vos membres pour assister au jury de nos expositions.

Les progrès que la Société royale d'Horticulture a faits en six années, démontrent bien clairement l'utilité et l'indispensable nécessité des expositions publiques; et vous apprécierez, nous en avons l'espoir, les services qu'elles peuvent rendre à l'économie rurale et forestière de notre province.

— Un souvenir! Voulez-vous Esméralda? dit-elle emprisonnant mignardement de sa main blanche et potelée le noir museau de sa chienne favorite?

— J'aime bien Esméralda, répondit Deslandes qui se baissa pour caresser la levrette, et par occasion effleura les jolis doigts d'Isaura; Esméralda est un bijou, mais ce bijou ne contenterait pas mon ambition.

— Que vous faut-il donc? dit Mme. Piard en retirant sa main et affectant un air moqueur. En pareil cas, que donne-t-on dans les romans? une fleur! cela vous conviendrait-il?

— Je voudrais mieux que cela, dit le substitut en souriant.

— Mieux que cela! vous êtes exigeant, reprit avec un redoublement d'ironie la prude changée en coquette; voyons: je cherche... une boucle de cheveux? dit-elle tout à coup en portant le doigt à l'une des grappes brunes et soyeuses qui encadraient le fin ovale de ses joues; cela se donne aussi, je crois, dans les grands moments?

— Et pour cela on donnerait sa vie, s'écria Deslandes d'une voix passionnée; mais vous n'allez trouver bien présomptueux, j'en voudrais mieux encore.

— Je ne me charge plus de deviner, dit Mme. Piard, dont aussitôt la physionomie redevint sévère et le maintien imposant.

— Cependant, c'est maintenant bien facile, reprit le jeune magistrat sans paraître embarrassé; il ne peut exister qu'un seul objet plus précieux pour un amant qu'une boucle des cheveux de celle qu'il aime.

— Et cet objet?...

— C'est un portrait.

— Et voilà ce que vous me demandez! s'écria Isaura! qui partit d'un long éclat de rire, tant le propos lui parut extravagant, incroyable et fabuleux.

Deslandes attendit tranquillement que la dédaigneuse gaieté de sa protectrice se fût calmée. La regardant alors d'un air sérieux et pénétrant:

— Vous m'avez mal compris, madame, lui dit-il. Je n'ai certes pas la présomption de vous demander votre portrait; je vous prie seulement de me permettre de le conserver; vous voyez que c'est bien différent.

Mme. Piard examina un instant le substitut comme on regarde un homme dont la raison est en train de démanéger.

— Ordinairement vous parlez d'une manière sensée, reprit-elle ensuite; que voulez-vous me donner à entendre? Il est impossible que vous ayez fait faire mon portrait.

— Mais il n'est pas impossible que je l'aie, répliqua Deslandes d'un air fin.

Mme. Piard haussa les épaules sans répondre.

— Si je vous le montre, me promettez-vous de me le laisser? demanda le substitut.

en améliorant la culture et en augmentant ainsi une source de richesses que l'on a trop négligée jusqu'à présent.

Plains de confiance dans votre sollicitude pour tous les intérêts de l'agriculture, nous osons espérer que vous daignerez acquiescer à l'objet de notre demande et nous vous prions, messieurs, d'agréer l'assurance de notre profond respect et de notre entier dévouement.

(Suivent les signatures des membres du conseil d'administration.) Liège, le 4 juillet 1850.

CONSEIL PROVINCIAL.

Séance du 9 juillet. — (Présidence de M. Nagelmackers.)

La séance s'ouvre à 11 heures. Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est donné connaissance au conseil des pièces qui ont été déposées sur le bureau. Ce sont:

1^o Une pétition de la Société d'Horticulture, afin d'obtenir de la province un subsidé de 1200 fr.

2^o Une lettre du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Liège, qui demandent, au nom du conseil communal, que la province accorde un subsidé à l'école industrielle.

3^o Proposition de M. Neef, afin de fixer à vendredi la nomination d'un membre de la députation permanente, en remplacement de M. Delfosse. — Adopté.

Ordre du jour. — Discussion du rapport de la 5^e commission sur la route d'Aubel à la Minerie.

Les conclusions de ce rapport tendent: 1^o à ce qu'elle soit abandonnée au gouvernement, l'expérience ayant démontré que de telles propriétés constituent plutôt une charge qu'elles ne procurent de bénéfice.

2^o A ce qu'une somme de 10,000 fr. soit accordée pour quote-part de la province dans la construction de cette route.

M. de Tornaco propose le renvoi de cette affaire à la députation, ce collège étant déjà saisi de toutes les autres affaires relatives aux routes.

Cette proposition est écartée après une assez longue discussion et les conclusions du rapport sont adoptées.

Le conseil entend plusieurs rapports.

La discussion, remise aux séances suivantes, nous forcera à revenir sur ces objets. Pour ce motif nous nous abstenons d'en parler aujourd'hui. Nous mentionnerons seulement les rapports présentés par M. de Berlaymont, au nom de la 5^e commission sur les demandes formées:

1^o Par plusieurs communes afin d'obtenir la construction d'une route partant des Awirs, vers Jeneffe.

2^o Par la commune de Glons, afin que la route de Rocour vers Fexhe et Slins soit prolongée jusqu'à Glons.

Les conclusions de ces rapports tendantes à charger la députation permanente de s'enquérir auprès des communes pétitionnaires, si elles peuvent disposer des sommes nécessaires pour faire face aux frais qu'exigerait la construction de ces routes, sont adoptées d'urgence.

M. le gouverneur fait part au conseil que par arrêté royal du 29 juin S. M. a autorisé l'établissement d'une caisse de prévoyance afin de venir au secours des ouvriers mineurs, et a accordé à cette caisse un subsidé de 6000 fr. — Les exploitans, membres de cette association, se sont réunis le 6 juillet, sous la présidence de M. le gouverneur, afin d'aviser aux mesures propres à assurer l'existence de cette association, ils ont décidé qu'un subsidé de 3000 fr. serait sollicité à la province. C'est cette demande que M. le gouverneur dépose sur le bureau.

Renvoi à la commission des finances. La séance est levée à 1 heure.

A Messieurs les rédacteurs du *Politique*.

Liège, le 9 juillet 1850.

Messieurs,

Je viens de lire dans votre numéro d'hier l'intéressante analyse que vous donnez de l'*Exposé de la situation de la province*; je vois à l'article Université:

«... Déjà depuis le mois de mai la faculté de médecine s'est partagée en autant de sections qu'il y a de grades, pour interroger les élèves et les exercer aux examens; chaque section se réunit à cet effet, une fois la semaine, et se réunira encore plus souvent pendant le mois de juillet; cet exemple ne peut manquer d'être imité par les autres facultés.»

C'est là, messieurs, un excellent moyen pour conserver à l'université de Liège le rang distingué qu'elle occupe, puisque jusqu'à ses élèves ont le mieux réussi aux examens. Les professeurs de la faculté de droit qui ont donné tant de preuves de leur sollicitude pour leurs élèves, n'ayant pas encore songé à cette amélioration, je ne doute pas que dès qu'on leur en suggérera l'idée, ils ne la saisissent avec empressement; c'est pourquoi je vous prie d'insérer la présente dans votre prochain numéro.

Agrez, etc.

Un élève qui voudrait se présenter à la prochaine session du jury.

Nous accueillons avec empressement cette lettre, parcequ'elle contient nous paraît excellente: il n'est rien en effet comme des conférences, des répétitions, pour coordonner les matières dans l'esprit des jeunes gens, et pour les habituer aux examens, ce dernier point surtout est très-important, car l'expérience a prouvé que c'était la timidité, la frayeur, qui nuisaient le plus souvent aux jeunes récipiendaires.

— Oui, certainement; et je ne cours pas grand risque à vous promettre cela, car le fait est impossible.

Deslandes porta la main à sa poche, en tira mystérieusement la boîte qu'il lui avait donnée Mme. de Marnancourt, et l'ayant ouverte, il l'offrit à Mme. Piard. L'étonnement rendit pendant un instant Isaura muette et immobile; mais tout à coup, par un geste rapide comme la pensée, elle arracha le portrait au substitut qui tenta vainement de le retenir.

— Qui vous a remis cela? lui dit-elle d'une voix brève et un peu altérée ne me trompez pas, vous pourriez vous en repentir. Je veux savoir la vérité, toute la vérité.

Cette déclaration était inutile. Le substitut avait vu que le mensonge gêné ne lui réussissait pas, et il était décidé à se montrer désormais véridique. Cependant il ne se fit aucun scrupule d'ajouter à son récit quelque ornement propre à le rebaisser lui-même aux yeux de sa protectrice.

— Ce portrait est le prix de mon sang, dit-il avec un accent profond; et cela, madame, vous explique l'importance que j'attache à ce duel dont vous riez tout à l'heure. Des mains de la personne à qui vous l'avez confié, il avait passé dans celles de cette femme que je ne veux pas nommer ici; à son tour, elle l'avait remis à l'homme avec qui je me suis battu, et qui, par forfanterie, en aurait pu faire un usage déplorable. Averti de ce fait inqualifiable qui me paraissait couvrir quelque machination odieuse, il m'a été impossible de le tolérer. Ce bal où vous paraissiez si mécontente de moi, m'a servi d'occasion pour provoquer le détenteur de votre portrait; je l'ai forcé de se battre, j'ai fait de la remise entre mes mains du trésor qui représente votre image une des conditions du combat. J'ai été blessé, mais avec joie, avec bonheur, puisque c'était pour vous. Voilà ce que j'ai fait, madame... Isaura!... Et maintenant que je vous ai dit la vérité, toute la vérité, refusez-vous d'accomplir votre promesse? Ne me laissez-vous pas presser encore une fois sur mes lèvres ce portrait dont je ne vous aurais jamais parlé, et que j'aurais gardé pour moi seul, comme l'œuvre d'art que si la délicatesse n'était pas inséparable du véritable amour!

D'après un usage encore en vigueur parmi les séducteurs de province, mais qui commence à s'éteindre à Paris, Deslandes, à mesure qu'il élevait la voix, avait fléchi les jarrets. A la dernière syllabe de sa période très-heureusement terminée par le mot amour, il se trouva à genoux devant Mme. Piard, dont il venait de saisir la main, sans que la femme austère, soit surprise, soit émue, songeât à la retirer.

En ce moment la porte du salon s'ouvrit brusquement.

— Quelle est cette impertinence! s'écria M. Piard, qui resta un instant immobile sur le seuil.

CHARLES DE BERNARD.

(La suite à un prochain numéro.)

VILLE DE LIÈGE.

INTERDICTION EN VENTE DES FRUITS NON MURS.

Le collège des bourgmestres et échevins rappelle aux marchands que la chose concerne, que l'exposition en vente de fruits non murs est prohibée par la loi, et il les prévient qu'une surveillance sévère sera exercée à cet égard par la police.

A Liège, le 26 juin 1859.

Le président, J. J. Tilman.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 8 JUILLET 1859.

Naissances : 2 garçons, 2 filles. Décès : 5 garçons, 2 filles.

AVIS.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

La commission administrative invite MM. les artistes musiciens qui désirent faire partie de l'orchestre pour l'année théâtrale 1859 à 1860, à se faire inscrire chez M. le directeur-gérant, place du Spectacle, n° 798, où ils pourront prendre connaissance des conditions.

Les artistes qui ont déjà fait partie de l'orchestre obtiendront la préférence à mérite égal.

ANNONCES.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

QUARTIER avec entrée indépendante à LOUER au 1er composé de deux salons et deux cabinets avec balcon, chez AVANZO.

Société du Casino.

Assemblée générale de la Société, le Jeudi 11 du courant et jours suivants s'il y a lieu, à quatre heures de l'après-midi, chez M. le notaire RENOU, rue du Pot-d'Or.

MOTIFS :

Examen du projet de règlement de la Société. Par la commission administrative :

Le président, D. BEYNE.

Le secrétaire, Felix JEHOTTE.

A LOUER pour le premier AOUT prochain, ou à VENDRE ou ECHANGER contre BIENS RURAUX le

Grand et Bel Hôtel

D'ANSEBOURG.

ci-devant préfecture, sis à Liège, sur la Batte. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain-Pont.

Adjudication publique.

CONSTRUCTION

D'UN

PRESBYTÈRE A DIEUPART.

LUNDI 15 JUILLET 1859, A DIX HEURES DU MATIN.

Pardevant le collège des bourgmestres et échevins de la commune d'AYWAILLE, il sera PROCÉDÉ par soumission et au Rabais, à l'Adjudication Publique de la BATISSE et FOURNITURE DES MATÉRIAUX D'UN NOUVEAU PRESBYTÈRE à construire à DIEUPART.

Les plans, devis, cahier des charges, clauses et conditions concernant ledit bâtiment, sont déposés au secrétariat dudit Aywaille.

Le président, N. F. LAMBERCY. 824

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX A EXECUTER AUX RIVIÈRES

AVIS.

MARDI 16 JUILLET 1859, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et sous l'approbation ultérieure de la députation, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des Travaux ci-après, savoir :

1° Construction d'un pontceau sur le ruisseau d'Ampsin en remplacement du pontceau de charpente existant.

2° Construction d'un pontceau sur le ruisseau des Awirs, en remplacement de celui existant.

3° Réparations à exécuter à la digue de Chertal, sur la rive gauche de la Meuse, audit Chertal.

4° Reconstruction d'une partie du mur du quai, le long de la rive gauche de la Meuse, au rivage en aval du pont à Huy.

5° Construction d'une partie de chemin de halage de la rivière de Vesdre, à l'endroit dit Col del Nol à Chaudfontaine, et construction d'une partie endommagée du chemin existant au même endroit.

6° Réparations à la berge de la même rivière, à l'estacade de Vaux-sous-Chevremont, vis-à-vis la prise d'eau de l'usine du sieur de Coune-Grisard.

7° Curement à exécuter dans le lit de la rivière de l'Emblève, entre Remouchamps et Douxflamme.

Les devis sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement.

Liège, le 28 juin 1859.

VILLE DE LIÈGE.

ENTREPRISE DU NETTOIEMENT PUBLIC

DANS LA VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestres et échevins informe le public que l'adjudication de l'entreprise du nettoyage de la commune de Liège, n'ayant pas eu lieu le 24 juin dernier, elle a été remise au vendredi 12 juillet prochain, et qu'il y sera procédé dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, à midi.

Cette adjudication aura lieu d'abord pour chacun des quatre quartiers séparément, puis pour deux à la fois, enfin pour tous les quatre réunis.

Le cahier des charges est déposé au bureau central de police à l'hôtel-de-ville, où chacun peut en venir prendre inspection et où il sera donné les éclaircissemens qui seraient jugés utiles.

A Liège, le 24 juin 1859.

Le président du collège, J.-J. TILMAN.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,

confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN ET EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1re qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION

CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut se louer avec ou sans remises et écuries.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n° 1. 746

VESSICATOIRES-GAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. — Compresses spongieuses préférables au linge. Dépôts chez MM. DELCOUR-FROIDBISE, pharmacien, pied du Pont-d'Ile, à l'Etoile d'Or, n° 762; BITASSE, à Ruremonde; LOUYS, à Namur; H. K. SMIT, à Nieuwendyck, n° 54, à Amsterdam; seul dépôt pour la Hollande; RANWEZ, à Huy.

LIBRAIRIE

DE

L.-J. BAYAUX-PARIS,

A HERVE.

EN VENTE :

Cours complets d'écriture Sainte et de Théologie, dédiés à N. S. Père le Pape Grégoire XVI, publiés à Paris, avec les soins de plusieurs ecclésiastiques très-distingués, sous la direction de Mgr. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse. Chaque cours forme vingt forts et magnifiques volumes petit in-4°, à deux colonnes; 10 volumes de chacun de ces deux cours ont paru, et sont en vente à ladite librairie. Chaque cours, séparément si on le désire, au prix de 6 francs par volume. Les autres volumes seront envoyés au fur et à mesure qu'ils paraîtront.

Oeuvres de St.-François de Sales, 4 volumes de la plus belle édition.

Oeuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et autres très-estimés.

Nouvelle Bibliothèque des Prédicateurs, ou Dictionnaire Apostolique à l'usage de ceux qui se destinent à la chaire, par l'abbé Defrance, vicaire-général de Montpellier, 15 vol. 8°.

Dictionnaire de Théologie, par Bergier.

Dictionnaire Historique, ou Biographie Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par F. X. de Feller, continué jusqu'en 1837, pour M. le baron Herrion, revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques et gens de lettres, 4 volumes en 8 tomes. Cette édition se place bien au-dessus des huit éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, par sa correction et les lourdes erreurs qui ont dû être rectifiées sans toutefois rien y retrancher des appréciations dues à la plume de l'illustre de Feller.

Sacrorum Bibliorum concordantiæ, 2 beaux vol. gr. 8°.

Les Théologies Dens, L. Liguori Bouvier, etc.

Le Manuel des Assesseurs.

Les Oeuvres complètes de Buffon avec les suites, nouvelle et magnifique édition gr. 8°, dont un volume contenant 500 vignettes représentant plus de 800 animaux, orné d'un beau portrait de Buffon et d'un frontispice représentant la nature.

Assortiment de Livres de Prières français et allemands et flamands.

Livres classiques à l'usage des collèges et autres maisons d'éducation.

Différens cours d'instruction primaire, ainsi que tout ce qui a rapport aux écoles primaires et autres. — Messieurs les instituteurs y seront traités aussi avantageusement que partout ailleurs.

Assortiment de Papiers, Registres lignés ou non pour bureaux et tous les articles qui y ont rapport. Le tout à prix très-modérés.

Fournitures à l'usage des administrations communales et des recettes.

Reliures de Livres à prix très-modéré, etc., etc.

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE

de Breton, pharmacien, à Paris, si connue par son efficacité contre les MALADIES SECRÈTES, et généralement toutes les affections de la peau, dues toujours à un sang acre et vicié, telles que DARTRES, GALES, HUMEURS FROIDES, etc., se trouve chez MM. M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence, à Liège, ou l'on trouve aussi l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE de Breton, ph., à Paris, spécifique contre les maladies secrètes, etc. 4 francs le flacon avec l'instruction et la PATE TYLACEENNE si connue pour la guérison des cors.

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns for STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS, and fares for routes to BRUXELLES, MALINES, ANVERS, LOUVAIN, and TIRLEMONT.

BOURSES.

PARIS, LE 8 JUILLET.

Table of Paris market data including 5 p. c., 4 p. c., 5 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la V. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, and Empr. port. 5 p. c.

AMSTERDAM, LE 8 JUILLET.

Table of Amsterdam market data including Dette active, 5 p. c., Billet de change, Synd. d'am., 3 1/2 p. c., Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin., D. diff. 1850, 1855, Passiv., Portugal. E. 5 p., Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., 1828-1829, C. c. Hope, Ins. gr. liv., Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 9 JUILLET.

Table of Antwerp market data including Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente ren., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., 8. 250., 8. 500., Polog. Lots fl. 500., 155 1/2, Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., Danemarq. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., Et. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854.

CHANGES.

Table of exchange rates for Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, and Frankfurt.

BULLETTIN DE BOURSE.

La rente Espagnole malgré la baisse de Paris d'hier de 1/4 0/0 s'est soutenue à 18 9/16 et P au comptant et 1/2 P au 14 courant. Toujours la plus complète nullité d'affaires en fonds Belges et actions industrielles.

BRUXELLES, LE 9 JUILLET.

Table of Brussels market data including Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 milli., Id. de 37 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de C., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Selssin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelneau., Verrieres., Beteraves., Verrerie de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lis de Fer., Luxembourgeoise., Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten insent., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime un mois., Différé de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Rome. E. de 1854.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 9 JUILLET.

La goëlette belge la Reine, v. de Hull, ch. de div. march. Le sloop danois Tvede Sødstre, v. de Blockhuys, ch. de div. march. Le 5 mats danois Antoinette, v. de Montevideo, ch. de cuirs. Le koff belge Maria, v. de Liverpool, ch. de sel. La barque anglaise Elisabeth, v. de Laguna, ch. de bois de campêche. La goëlette anglaise Peace, v. de Londres, ch. de div. march. Le pleyt belge Emelie, v. du Havre, ch. de sucre. Le pleyt belge den Rupe, v. d'Amsterdam, ch. de div. march.